



Le Collectif Bassines Non Merci 79
collectif.bassines.non.merci@gmail.com

**Monsieur Le Président de la
Commission Locale de l'Eau,**
IIBSN
Maison du département CS 58880
79028 NIORT Cedex

Le 3 octobre, à Niort,

OBJET : POUR UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) Sèvre niortaise - Marais poitevin est aujourd'hui investie d'une responsabilité majeure : celle d'animer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et de définir le Volume Prélevable d'eau sur notre territoire. Ces démarches visent à répondre au défi du retour à l'équilibre quantitatif, permettant la préservation des milieux naturels et la protection des eaux potables. Elles engagent l'avenir de notre ressource en eau, bien commun essentiel à la vie, à la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes.

Notre territoire subit depuis plusieurs décennies un déséquilibre préoccupant entre les prélèvements et la ressource disponible. Dans ce contexte, la CLE et le Comité de Pilotage (COPIL) du PTGE jouent un rôle stratégique. Pourtant, la composition actuelle de ces instances révèle un déséquilibre des représentations, où les intérêts économiques agricoles, notamment ceux de la FNSEA, de l'agro-industrie et de la Coop de l'eau 79, semblent prévaloir sur les préoccupations de la société civile.

Le 6 juin 2025, des citoyennes et citoyens de notre territoire se sont vu-es refuser l'accès à une séance de la CLE par décision du Préfet des Deux-Sèvres, en raison de la publication d'un communiqué de notre collectif annonçant cette réunion. Si nous saluons les efforts antérieurs ayant permis la présence d'observateur-ices, cette exclusion interroge profondément sur la promesse de transparence que vous prétendez défendre.

Nous, citoyen-nés engagé-es pour une gestion équitable et durable de l'eau, demandons :

- **La limitation des conflits d'intérêts au sein de la CLE et du COPIL**, notamment par la déclaration obligatoire, pour chaque élu-es siégeant dans ces instances, de ses liens avec un syndicat agricole, ou une entreprise bénéficiant de droits d'irrigation.
- **La publication systématique des dates, lieux et ordres du jour des séances de la CLE et du COPIL**, via la presse locale et le site de l'IIBSN, ainsi que l'accès aux documents préparatoires.
- **L'accès inconditionnel** à ces séances pour l'ensemble des citoyen-nés.
- **La participation active des citoyen-nés**, avec des temps d'échanges organisés au cours des séances.
- **La mise en ligne des comptes-rendus**, documents de séance, délibérations et enregistrements vidéo de ces réunions.
- **La publication des votes nominatifs** pour chaque délibération.
- **L'organisation de réunions publiques** sur l'ensemble du territoire concerné afin d'informer les habitant.es sur les étapes et l'avancement du PTGE.

Ces demandes s'inscrivent dans une volonté constructive de renforcer la légitimité, la transparence et la représentativité de la CLE et du COPIL. L'eau est un commun, de fait, sa gestion ne peut se faire sans l'implication pleine et entière de celles et ceux qui en dépendent au quotidien.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et restons disponibles pour tout échange.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Collectif Bassines Non Merci 79